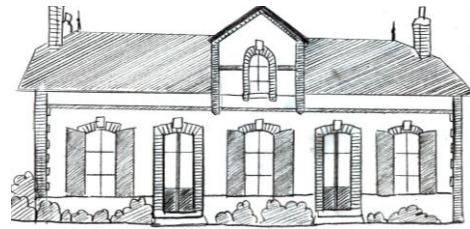


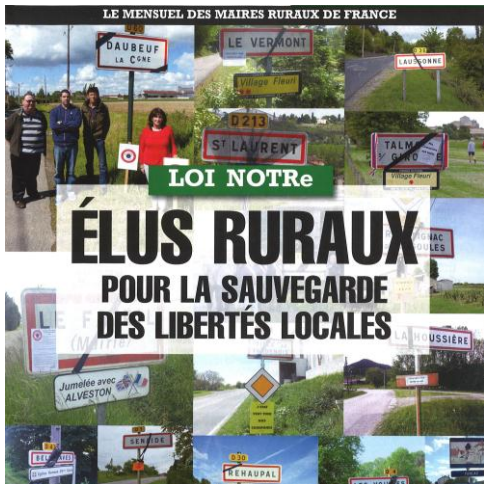


Communication Municipale
Mairie de Vieilles Maisons
12, rue du Bourg
45260 VIEILLES-MAISONS

Vieilles-Maisons Infos



Août 2015 **n° 16**
Téléphone/répondeur/enregistreur: 02.38.92.42.51
Adresse Internet : mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr
Site Internet : www.vieillesmaisons.fr



LES COMMUNES RURALES SONT EN DANGER

la baisse en vigueur de 30% sur 4 ans de la dotation générale de fonctionnement (DGF) est selon le gouvernement, la participation des collectivités au désendettement de l'état. La réforme territoriale et plus particulièrement la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) vide les communes par le transfert obligatoire de compétences au profit des communautés de communes et enlève aux conseillers municipaux la plupart des décisions concernant l'avenir de leur commune. Les élus ruraux sont inquiets, ils veulent rester des acteurs responsables de l'avenir de leur territoire.

Le 24 juin, l'Association des Maires Ruraux a appelé les élus à manifester devant l'Assemblée Nationale pour le retrait de la loi. Suite à des discussions avec les associations des maires et le sénat, des articles ont été supprimés, des amendements ont allégé le projet de loi.

La loi Notre a été adoptée début juillet. L'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires a été supprimée. Ils restent désignés au sein du conseil municipal.

Le nombre d'habitants par communauté de communes sera de 15 000 au lieu de 20 000 à l'origine de la loi ; il est modulé en fonction de la densité d'habitants au km². La Communauté de Communes du Canton de Lorris (C2C) compte 10 400 habitants et la densité de population est faible : elle ne serait donc pas obligée de se regrouper avec d'autres communautés.

La prise de compétences obligatoires par les com.com de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement qui devait intervenir en 2016 est reportée en 2020. Ce ne sera pas une bonne nouvelle pour les utilisateurs. Les com.com ne pourront plus gérer en interne comme peuvent le faire les communes aujourd'hui, elles seront obligées dans la plupart des cas de mettre ces services en affermage, ce qui aura pour effet d'augmenter les coûts.

La loi disponible sur le site gouvernemental comporte d'autres articles qui ont moins de conséquences pour les communes.

Les élus locaux veulent trouver des solutions pour évoluer et des moyens pour faire des économies, comme la mutualisation des services, des agents ainsi que les équipements

Nous devons garder des structures à taille humaine. Les élus locaux ont souhaité une loi qui leur permette de construire l'avenir de leur commune plutôt qu'une loi qui leur serait imposée par des technocrates et des politiques qui connaissent très mal le milieu rural.

Daniel LEROY

REVISION EXCEPTIONNELLE LISTE ELECTORALE

En raison des élections régionales fixées au 6 décembre 2015, une procédure de révision exceptionnelle des listes électorales a été mise en place.

Les personnes désirant demander leur inscription sur la liste électorale peuvent donc se présenter à la mairie en fonction des heures de permanences. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La date limite de demande d'inscription est fixée au 30 septembre 2015 inclus.



« GRIGNON »



Le site de Grignon avec son port et la construction de la péniche attire de plus en plus de visiteurs.

Les visites guidées et commentées par l'équipe de mariners de la Maison des Loisirs et de la culture sur l'historique, le fonctionnement du canal d'Orléans et surtout sur la construction de la flûte Berrichonne intéressent beaucoup de monde.

Le stationnement certains jours pose des problèmes. Des aménagements ont été réalisés devant la péniche ; le parking a été refait par le syndicat du canal d'Orléans et la clôture en bois par la commune.

Pour les cars, sur la route du Bas de Grignon, un parking en calcaire a été réalisé par le Syndicat du Canal et financé par la commune.



ON PREPARE LA RENTREE A L'ECOLE DU JOUDRY

(école du SIRIS Coudroy – Vieilles-Maisons – Châtenoy)

Au début du mois de juillet 2014, les prévisions d'effectifs étaient de 153 élèves comprenant 67 élèves en maternelle et 86 en élémentaire. Ces effectifs ont effectivement été ceux constatés au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Au début du mois de juillet 2015, les prévisions d'effectifs sont de 154 élèves comprenant 53 élèves en maternelle et 101 en élémentaire. Ces effectifs vont augmenter pendant l'été car nous savons que de nouvelles familles emménagent dans les communes constituant le SIRIS.

Une équipe enseignante stable

A la rentrée de septembre 2015, l'école du Joudry comprendra 6 classes, comme l'année précédente.

Aucun changement parmi les enseignantes titulaires

1^{ère} classe : Madame MARTIN, enseignante titulaire du poste

2^{ème} classe : Madame DUFOUR, titulaire du poste, Madame GOSSET complétant le temps partiel de la titulaire

3^{ème} classe : Madame MATHIS, titulaire du poste, Madame GOSSET complétant le temps partiel de la titulaire

4^{ème} classe : Madame PESCHARD, titulaire du poste, Madame GOSSET complétant le temps partiel de la titulaire

5^{ème} classe : Madame GARNIER, enseignante titulaire du poste

6^{ème} classe : Madame RAIGNEAU, directrice de l'école, titulaire du poste, Madame GERMAIN assurant le remplacement de la Madame RAIGNEAU lorsque cette dernière assure les tâches administratives afférentes à sa fonction de directrice (un jour par semaine).

Des effectifs importants et une répartition des élèves dans les différentes classes compliquée : une tâche qui revient à la directrice et à son équipe d'enseignantes

Voici les effectifs prévisionnels par niveau :

15 élèves en Petite Section de maternelle

21 élèves en Moyenne Section de maternelle

17 élèves en Grande Section de maternelle

23 élèves en Cours Préparatoire

17 élèves en Cours Élémentaire 1^{ère} année

23 élèves en Cours Élémentaire 2^{ème} année

20 élèves en Cours Moyen 1^{ère} année

18 élèves en Cours Moyen 2^{ème} année



Effectifs par commune de résidence : 83 enfants de VIEILLES-MAISONS

41 enfants de COUDROY

30 enfants de CHATENOY

Du côté du Personnel non enseignant, c'est-à-dire rémunéré par le SIRIS, nous n'enregistrons ni départ ni arrivée si ce n'est pour l'encadrement des TAP (voir article spécifique) : les changements n'affectent que l'organisation des différentes tâches.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Afin de prendre en compte l'expérience d'une année de fonctionnement, quelques changements ont été apportés (approuvés par l'Education Nationale) dans l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2015-2016.

Désormais, la classe se terminera à 15h00 le lundi et le vendredi et les enfants pourront alors, soit être pris en charge par leur famille, soit participer aux activités périscolaires dans la cadre des TAP. Ceci est valable pour tous les élèves qu'ils soient scolarisés en maternelle ou en élémentaire.

Le SIRIS s'efforcera de mettre en place des activités en tenant compte de l'intérêt des enfants. Il est rappelé que le financement est assuré par le SIRIS et qu'aucune participation n'est demandée aux familles.

Et si on évoquait la sécurité routière !

Aux heures d'entrée et de sortie de l'école, la circulation est très importante dans le Bourg et la sécurité routière est alors un réel souci.

Il est demandé à tous, parents, enfants et autres conducteurs, d'être extrêmement vigilants, de respecter scrupuleusement le Code de la Route.

Pour ce qui est de la vitesse à respecter pour traverser le Bourg, il apparaît que 50 km/h soit une vitesse bien excessive aux heures d'entrée et de sortie de l'école !

Bernard MOINEAU
Président du SIRIS,

SICTOM



En novembre 2015 les délégués des 64 communes composant le SICTOM auront à se prononcer sur le financement du traitement des ordures ménagères.

Il s'agira alors de retenir l'une des trois propositions présentées : taxe (formule actuelle), taxe incitative, redevance incitative.

Depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 30 septembre 2015, une consultation publique est ouverte à tous les usagers.

Elle a pour but de répondre à vos questions et relever vos remarques et vos suggestions qui feront l'objet d'un rapport. Ce rapport sera remis aux délégués avant le vote, en novembre, pour l'une des trois options.

Des permanences de consultations publiques sont prévues en mairie :

Le lundi 17 août de 16h à 18h,

Les mardis 01, 15 et 29 septembre de 17h à 19h.

Un rapport de consultation et un registre destiné à recevoir vos remarques seront mis à votre disposition.

Vous avez aussi la possibilité de répondre à cette consultation par courrier ou par courrier électronique.

Nous vous invitons à vous exprimer. Plus vos remarques seront nombreuses plus elles auront de poids dans la décision finale.

Nous vous recommandons de lire attentivement le journal du SICTOM – numéro 10 de juin 2015.

Par ailleurs vous disposez sur le site du SICTOM : www.sictom-chateauneuf.fr, d'un simulateur, de calcul qui vous permettra d'obtenir (très facilement) une valeur approchée du coût de traitement de vos ordures ménagères dans les trois cas de figures.

Michel POULET

ASSAINISSEMENT

Un incident récent nous amène à revenir, une fois de plus, sur l'utilisation de l'assainissement collectif.

Nous vous demandons instamment de ne pas jeter dans vos toilettes des matières solides telles les emballages, plastics, étuis, cotons tiges, etc... Pas de lingettes qui ont la propriété d'obstruer les canalisations et de bloquer les pompes car elles ne se désagrègent pas.

Les conséquences de ces comportements irresponsables se traduisent par des coûts élevés que le budget assainissement doit supporter. A titre d'exemples : le nettoyage récent des stations de relevage : 2 664 €, le remplacement d'une pompe : 3 500 €.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les explications nécessaires sur un réseau d'assainissement.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à l'intérêt public.



Michel POULET



OPÉRATION BIOCHEs

L'ADAPEI 45 Papillons Blancs du Loiret met en place du 5 au 11 octobre 2015 dans tout le Loiret une « opération brioches » dont l'objectif est l'amélioration du quotidien des personnes handicapées mentales. L'argent récolté permettra de développer des activités de loisirs, sportives, culturelles.

Pour commandes et renseignements : Pascal JAQUET au 02.38.92.31.26

Brioche de 400 gr : 4 €
Petite brioche de 70 gr : 1 €

Merci pour votre générosité

ECHOS DU 14 JUILLET 2015



Dans ce texte écrit par Jacques VILNAT et prononcé lors des cérémonies du 14 juillet 2015 par Daniel LEROY, Maire de Vieilles-Maisons, l'équipe municipale a affirmé sa philosophie politique.

Mesdames, Messieurs,

Chers Concitoyens,

En ce 14 juillet 2015, nous sommes rassemblés au cœur de notre village devant le monument aux morts, la mairie et l'école pour fêter la République.

Le 14 juillet 1789 est un moment de bascule de notre histoire : le peuple de Paris ayant pris des armes aux Invalides s'est emparé de la Bastille, vieille forteresse royale, symbole d'un pouvoir absolu et de l'ordre ancien.

L'année suivante, le 14 juillet 1790, la Fête de la Fédération, exprimant une volonté de concorde et d'union nationale, affirmait un idéal de justice et de liberté.

C'est cette date que la III^{ème} République a institué comme Fête Nationale.

La République est une éthique, une manière d'appréhender les relations entre les citoyens. Refusant les communautarismes et leurs dangers, elle s'affirme une et indivisible. Elle a su faire cohabiter les différences de cultures mais exige que les intérêts particuliers ne fassent pas oublier le sens de l'intérêt général. Toutefois, la vigilance est nécessaire : l'actualité nationale et internationale nous donne des exemples d'intégrisme, d'intolérance, de violence et de rejet de l'autre. Il est donc important de se mobiliser pour la démocratie et les valeurs proclamées dans la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen.

Dans cet esprit, la Municipalité de Vieilles-Maisons œuvre à la mise en place d'un Conseil Municipal jeunes qui devrait voir le jour prochainement. Ainsi les idéaux démocratiques seront-ils appréhendés par la jeunesse de notre village. Nous voulons faire vivre et transmettre les valeurs portées par notre devise : « Liberté, Egalité, Fraternité » à laquelle peut s'adjoindre « Laïcité ».

Traduire en actes ces idéaux républicains c'est ce que font les municipalités de Vieilles-Maisons, Châtenoy et Coudroy lorsqu'elles investissent dans l'école, ce lieu où se forge la pensée citoyenne, ce lieu où l'élève peut se construire dans le respect de l'autre et développer un esprit critique qui permet l'émergence d'une conscience libre.

Vive la République ! Vive la France !

DATES A RETENIR

✚ Dimanche 16 août : 16h religieux

Cérémonie au Carrefour de la résistance avec un office

œcuménique, une cérémonie au cimetière des maquisards et une cérémonie au monument avec dépôts de gerbes.

✚ Samedi 5 septembre:

Diner en Rando Pédestre organisé par l'Association Créative pour l'école (ACPE)

Départ de la salle des fêtes de Vieilles Maisons de 19h à 20h30.

Tarif Adultes : 16 € – Enfants de moins de 10 ans : 8 € (payable à l'inscription)

Inscription jusqu'au 10 août au : 02.38.92.02.35 (après 19h) ou 06.07.57.02.92 ou 06.45.36.18.66 ou acpe45@yahoo.fr

✚ Dimanche 6 septembre à midi:

repas champêtre et guinguette organisés par la Maison des Loisirs et de la Culture au « Port de Grignon » - sans réservation

✚ Samedi 12 septembre: 20h

Méchoui organisé par le Comité des Fêtes – animation avec JF Carcagno et son trompettiste à la salles des fêtes.

Tarif : adultes 23 € - enfants de 8 à 15 ans : 8 € - gratuit pour les – de 8 ans

Soirée sur réservation au 02.38.94.85.15 ou 02.38.92.32.82 ou 02.38.92.36.97 ou comitedesfetes.vm@gmail.com

✚ Dimanche 20 septembre:

Journée du patrimoine organisée par la Maison des Loisirs et de la Culture.